

Sain-Bel - Électricité Peut-on dire non à Linky ?

Sain-Bel est l'une des 350 communes de France à porter la fronde contre Enedis, l'entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, qui procède au remplacement des compteurs existants par des compteurs intelligents, les compteurs Linky. En mars, s'appuyant sur le code de l'énergie, les élus ont ainsi voté une motion pour interdire le déploiement des Linky à Sain-Bel, sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation du conseil municipal. En jeu, selon eux, la santé et la vie privée des habitants. Mais est-ce réellement possible de s'opposer à l'installation du compteur intelligent ? Le Progrès a posé la question à Thierry Jayat, représentant Enedis dans le Rhône.

« La loi oblige à changer les compteurs »

1 Une personne peut refuser que l'on change son compteur blanc

Vrai mais...

« Les compteurs sont mis à la disposition des particuliers, mais n'appartiennent pas aux particuliers. C'est ceux de la collectivité, insiste Thierry Jayat, directeur territorial Enedis Pays de l'Ain et du Rhône. Le changement des compteurs est rendu obligatoire par une directive européenne de 2009 qui prévoit que les États membres veillent à la mise en place de systèmes dits intelligents de mesure "qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité". » « Maintenant, si concrètement, quelqu'un s'oppose à l'installation, on ne va pas aller à l'encontre de cette personne », dit-on encore chez Enedis, qui précise qu'en cas « d'obstruction persistante au changement, la personne sera soumise à un relevé spécial payant une fois par an. »

2 Les communes peuvent interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire

Faux même si...

« Les compteurs appartiennent aux communes, c'est un fait. Et certaines communes ont déjà pris des délibérations pour interdire le remplacement des compteurs par des Linky. Mais celles qui l'on fait se mettent hors la loi, car encore une fois le changement de compteur est indispensable et encadré par la loi qui rend obligatoire la mise en œuvre des compteurs de type Linky dans toute la France. »

3 Avec le Linky, la facture va augmenter

Faux

« Il apporte de nombreux avantages pour les familles, affirme Thierry Jayat. La première étant qu'avec le compteur communicant, il n'y a plus de facture sur la base d'une consommation estimée. Les factures sont établies sur les consommations réelles. C'est une manière d'améliorer ce qu'on mesure. Il n'y a plus de mauvaise surprise et cela rend les clients acteurs de leur consommation. »

4 Qui dit compteur communicant dit communication des données

Vrai mais...

« Linky ne change rien : Enedis avait déjà accès aux informations des clients. Seulement, le relevé se faisait de manière manuelle. Ce qui change c'est la manière de transporter ces informations. Enedis s'assure que la vie privée des personnes est respectée. Toutes les données sont cryptées tout au long de la chaîne, et le niveau de cryptage est identique à celui mis en place pour les cartes bancaires. »

5 La courbe de charge, nouvelle fonctionnalité de Linky est une intrusion dans la vie privée

Faux

« Si les compteurs communicants permettent d'avoir une connaissance beaucoup plus précise de la consommation des ménages grâce à la courbe de charge, personne chez Enedis ne peut dire grâce à cette courbe, si c'est la télévision, le lave-linge ou la lumière qui est allumée à un moment où la courbe indique une consommation. Par ailleurs, Enedis n'est pas habilitée à ouvrir les courbes de charges sans l'autorisation des clients et ne peut transmettre ces données à un autre opérateur. La Commission nationale de l'informatique et des libertés a vérifié que notre système correspondait à ses exigences. Nous sommes une entreprise publique. On ne monnaye pas les données de nos clients. »

6 Linky émet des rayonnements

Vrai mais...

« En transmettant les données, le compteur produit, en effet, un champ électromagnétique, mais Linky, c'est vingt fois moins de rayonnement qu'un micro-onde... C'est dire si le compteur communicant n'a aucun impact sur la santé. »

Tatiana Vazquez

Échanges avec le Rédacteur du Progrès...

pour Tatiana Vazquez, journaliste au Progrès.

une vraie journaliste ne s'informe pas qu'auprès d'une seule source, partie prenante et se renseigne auprès des opposants du compteur LINKY qui ont de très bonnes raisons scientifiques et médicales pour s'opposer aux LINKY alors que les dires de Mr Thierry Jayat d'Enedis sont un tissu de mensonges bien orchestrés par Enedis, ex Erdf, Ex EDF et bientôt un autre nom pour mieux nous tromper.....!!!!

N'oublions pas que la Métropole de Gérard Collomb, c'est pareil que MACRON, au service des industriels et de la finance.

les sites Next-Up; Robin des Toits, Criirem, un cancérologue le Pr Dominique Belpomme Paris,(Artac) etc....et des usagers du LINKY malades du LINKY, obligés de déménager auraient du être interrogés, selon l'éthique du journaliste...mais le pouvoir et l'argent prennent parfois le dessus sur la moralité.....!!!!

vosre investigation est partielle , donc imparfaite.....et orientée.....

Bonsoir Madame,

Pour l'instant, dans nos pages locales de Sain-Bel, seuls les opposants s'étaient exprimés. A plusieurs reprises. Je viens de le vérifier dans nos archives.

Nos lecteurs attendent de nous une information contradictoire. C'est notre exigence. Et c'est ce qui éclaire le débat. Même si cela doit nous valoir des remarques acerbes.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à nos contenus.

Bien à vous

Lionel CAILLES

Rédacteur en chef adjoint
Directeur départemental du Rhône
Le Progrès - 4, rue Paul Montrochet, 69284 Lyon cedex 02
lionel.cailles@leprogres.fr
bonjour,

Voilà toutes nos conversations entre Le Progrès et nous

Je n'habite pas la région de Sain-Bel , aussi je n'avais pas ces infos

Je vous remercie de m'avoir informée et je remercie Lionel Cailles , du Progrès, de m'avoir répondu

C'est certain qu'Enedis possède un ENORME service de communication que nous payons, et nous, nous sommes tous des bénévoles, sans les moyens financiers d'Enedis. De ce point de vue-là, on ne fait pas le poids..... et pourtant la résistance au LINKY augmente....car les gens, après la pose de ce compteur, comprennent vite les divers problèmes ,incendies dus à une mauvaise pose, mal-être (insomnies) à cause des ondes ,qui passent dans toute l'installation électrique et la facture qui ne diminue pas.....au contraire,, puisque de KW on facture en KVA.....là les gens commenceront à réagir.....au vu de leur facture.....!!!

Cordialement

Denise P